ECN
Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1.000 euros
118, Rue de la Condamine
84210 PERNES-LES-FONTAINES
RCS AVIGNON 488 918 525
APE 6820 B
Location de terrain et d'autres biens immobiliers

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le trente et un décembre, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Liquidateur.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Eric NEGRO préside la séance en qualité de Liquidateur de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport du Liquidateur,
- le texte des projets de résolutions,
- les comptes de liquidation.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,
- Quitus aux Liquidateurs et décharge de leur mandat,
- Constatation de la clôture de liquidation,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du liquidateur et ouvre la discussion.

EH

NJLF

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde de 0 euro.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de 0 euro et qu'en conséquence, aucun remboursement des parts sociales ne pourra être effectué.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société ECN dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus aux Liquidateurs de leur gestion et les décharge de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

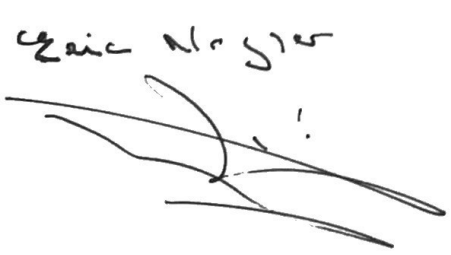
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les liquidateurs et tous les associés.





EN